

Arrêté N° 2024-162

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,  
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,  
D6412-6 et suivant.

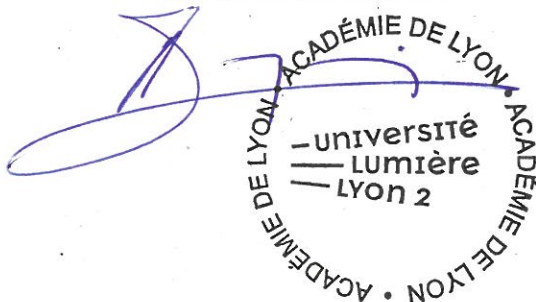
Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence professionnelle activités juridiques, contentieux et recouvrement / droit, procédures et métiers du contentieux est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 03/05/2024

La Présidente,  
Nathalie DOMPNIER



**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2023 - 2024**

Intitulé exact du diplôme :

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES, CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT / DROIT,  
PROCEDURES ET METIERS DU CONTENTIEUX

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	BERNIGAUD Sylvie	MCF
Enseignante-chercheur	NICOLAS-GRECIANO Marie	MCF
Enseignante-chercheur	DOCHY Marie	MCF
Professionnelle	TIROT-PIERREFITTE Véronique	Responsable recouvrement
Professionnel	ANDRE Dimitri	Commissaire de justice